

## Rappel du contexte

Le PPI 2012-2022 était reconnu d'importance : - Avec l'objectif à terme de 12 400 places nouvelles en lycées (dont 10000 pour la démographie et 2400 pour les filières d'enseignement), - 48 opérations de rénovations d'accessibilité Handicap pour 40% des lycées, - 34 rénovations thermiques des lycées et d'équipements sportifs pour 80M€ et - création d'internats de proximité pour 3000 places dans les lycées, il voulait répondre aux besoins des territoires largement exprimés dans une vaste consultation dès juin 2011.

Un point démographique de bilan d'étape effectué en juin 2014 confirmait les 5 700 places nouvelles (4500 pour la démographie et 1200 pour les filières) ainsi que les opérations priorisées de rénovation pour un budget attendu de 2,5 Mds€ avec 780M€ de travaux d'études de 2012 à 2017.

Il restait en attente de confirmation 6 700 places nouvelles du PPI dont 5 500 liées à l'évolution démographique réelle des territoires après la rupture économique de 2008 et 1200 places pour l'évolution des filières.

## Une approbation de la CGT en décembre 2012 sur les objectifs mais une abstention sur le PPI 2012-2022

Le vote de l'actuel PPI en décembre 2012 avait été accompagné d'une présentation des objectifs, qui globalement avaient reçu à l'époque l'approbation de la CGT. La CGT s'était abstenue lors du CIEN de Novembre 2012 sur le PPI 2012-2022. Cette abstention traduisait les demandes des personnels et communautés éducatives des lycées et EREA de rénovation, de construction en attente y compris du PPI initié en 2006.

## Le PPI des évidences mais surtout la lutte contre les inégalités territoriales

En dehors des 3 évidences que sont : - La prise en compte des projections démographiques (notamment liées ou non au Grand Paris) - Les nécessités de rénovation et d'entretien du patrimoine immobilier des lycées et - Les évolutions du système éducatif, le PPI affirmait une volonté de lutte contre les inégalités sociales, scolaires, et territoriales, volonté à laquelle la CGT est fondamentalement attachée.

## Echec scolaire et mixité sociale des priorités pour un PPI selon la CGT, est-ce l'objectif de la Région ?

Nous sommes en effet convaincus que l'insuffisante mixité sociale des quartiers, les inégalités dans le recrutement des établissements, le développement de la pauvreté, les phénomènes de concurrence voire d'évitement de certains lycées, font partie des causes, et sans doute des principales causes, de l'échec scolaire. Même si l'Education Nationale ne peut pas régler seule toutes les difficultés sociales du pays, elle a un rôle à jouer dans la gestion (ou non) de toutes les mixités, et pas seulement par la carte des formations. La Région Ile de France a-t-elle toujours cet objectif de réduction des inégalités dans l'élaboration et l'adaptation du PPI ?

## Polyvalence des lycées et baisse de la taille critique des lycées : Une nécessité pour la CGT

La CGT souhaite rappeler qu'elle est favorable à la polyvalence des lycées avec les 3 voies de formation, générale, technologique et professionnelle et le maintien pertinent de lycées professionnels à effectifs lycéens à taille humaine.

Pour les 130 lycées privés sous contrat en IDF, on constate une moyenne d'effectifs autour de 400 lycéens.

Mais le constat est que sur les 470 lycées publics, la moyenne des effectifs est de plus de 800 lycéens avec une échelle des effectifs qui va de 300 à plus de 1800 lycéens. Il y a donc beaucoup à faire pour construire de nouveaux lycées publics et diminuer la taille critique de beaucoup d'entre eux et c'est l'objet aussi du PPI.

## Proximité ou Mobilité : Un enjeu !

La CGT considère les lycées comme des établissements de proximité, au même titre que tous les services publics : les lycéens, du moins en pré-bac, n'ont pas le permis de conduire ou de véhicule et sont tributaires des réseaux de transport en commun, ils renoncent parfois à une filière qui leur conviendrait en raison de son éloignement. C'est pourquoi nous avons soutenu la volonté de développement des internats, en particulier dans la « grande couronne » mais aussi avec une offre en petite couronne, ceux-ci sont indispensables pour la réussite de la scolarité des élèves et ruraux en particulier : le plan proposé le conforte même et c'est tant mieux.

## **Refuser les déséquilibres territoriaux : Quelle traduction en acte par la Région ?**

Pour des raisons similaires, nous sommes demandeurs d'une réduction forte et volontariste du déséquilibre territorial dans les implantations de places en Post Bac, que ce soit en BTS ou CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles) sans nier le débat existant avec leur complémentarité avec les universités et des IUT dans la poursuite des études des bacheliers dans l'enseignement supérieur. Nous en sommes encore bien loin et nous percevons mal cette volonté aujourd'hui...

## **Poursuite du Plan 2012-2022, seulement une histoire de chiffres ?**

Aujourd'hui en 2017, pour 10 ans jusqu'à 2027: prévoir 4 Mds € d'engagement pour 20 800 places nouvelles avec un financement « partenariat public privé nouvelle formule » de 2017 à 2027 et 1 Mds€ pour la maintenance des lycées c'est donc bien à la fois poursuivre le PPI 2012-2022 à mi-chemin (+6 700 places donc confirmées et financées en plus des 5700 déjà engagés dans le PPI voté en 2012) et lui donner une nouvelle accélération à mi-parcours prolongé jusqu'en 2027 pour atteindre 20 800 places au lieu de 12 400 jusqu'en 2022. Un bilan en 2021 permettra d'en mesurer réellement les effets !

L'objectif affiché d'ici 2027 et non 2022 de créer 20 800 places nouvelles dans le cadre du PPI prolongeant ainsi le PPI 2012-2022 de 5 ans avec 8 400 places supplémentaires et 6 lycées neufs supplémentaires pour un total de 12 lycées neufs confirme et finance ainsi 6 lycées neufs déjà programmés dans le PPI 2012. De même, avec les extensions programmées dans le PPI 2012- 2022, cela conduit à 50% de places nouvelles mais avec extension d'effectifs importants pour au moins 23 lycées (ce qui peut poser et pose des difficultés selon les lycées et populations concernées).

Sur la programmation du PPI nouvellement étalée sur 10 ans, il conviendra d'acter un calendrier de suivi et d'étape dans le cadre du financement des 4Mds€ des opérations de constructions / rénovations-extensions.

## **Pas de remise en cause du PPI 2012-2022 mais un désengagement en matière d'équipements sportifs ?**

Au vu des premiers éléments en notre connaissance, il semble bien que les créations, extensions, et rénovations programmées par la mandature précédente ne soient pas remises en cause comme le maintien des internats de proximité pour 3000 places et l'accessibilité handicap et nous en prenons acte positivement. En revanche, nous ne voyons plus trace de la problématique des équipements sportifs sinon pour 7 lycées dans les 91 opérations ciblées, alors que la version initiale du PPI mentionnait plus de 80 lycées dépourvus d'équipements internes et à plus de 15 minutes d'équipements externes : est ce le signe d'un désengagement ?

## **Une information et une consultation préalables nécessaires des établissements avant rénovation**

Bien souvent, les personnels, comme d'ailleurs les usagers, découvrent tardivement et après coup les rénovations lancées pour leurs établissements, il est regrettable qu'ils ne soient pas consultés beaucoup plus en amont ; leurs suggestions et propositions pourraient fournir un éclairage utile avant la prise de décision. La CGT demande à la Région une recommandation forte auprès des chefs d'établissement afin que les CA soient informés puis consultés avant toute rénovation et qu'ils soient associés au déroulement et programmation des travaux. La CGT avait été entendue sur ce point en 2012, le sera-t-elle encore ?

## **Ce que vise la CGT**

Pour sa part, la CGT souhaite que cette révision en hausse importante mais étalée du PPI 2012-2027 permette d'améliorer l'accueil, la scolarité et la poursuite des études des lycéens franciliens.

La CGT s'inquiète du nombre important d'extensions d'effectifs prévus pour 23 lycées et milite plutôt pour un nombre plus important de lycées alors que dans le cadre d'un PPI de 20 800 places nouvelles sur 15 ans ce sont seulement 12 lycées neufs qui sont prévus.

La CGT reste donc vigilante sur la révision du PPI 2012-2022 prolongé de 5 ans visant à accroître les moyens et le nombre d'opérations d'un plan d'urgence des lycées mais en les étalant dans le temps et avec « un partenariat public privé » que ne soutient pas la CGT pour le financement de 5Mds€ supplémentaire du plan PPI 2012 jusqu'en 2027 !